



## Conditions pratiques d'accès du public aux séances du Grand Conseil se tenant à la salle Popov de l'UIT

Depuis le jeudi 30 août 2019, le Grand Conseil siège à l'UIT à la salle Popov.

L'accès public aux séances du Grand Conseil reste possible pendant cette période, dans la limite des places disponibles pour le public dans cette salle et en respectant les règles de sécurité fixées par l'UIT.

En pratique, le public doit obtenir un badge auprès des guichets d'accréditation de l'UIT, **Immeuble « Montbrillant », 2 rue de Varembeé**, dont la réalisation est possible jusqu'à la fin de la séance du parlement.

Ce badge permet un accès journalier et il est remis sur présentation d'une pièce d'identité. Une fois le badge obtenu, le public doit se rendre sur l'esplanade devant le CICG et accéder à l'UIT par la « Porte Rouge » qui fait face à l'entrée principale du CICG. Un contrôle de sécurité par un portique sera effectué à cette occasion.

Pour les groupes de visiteurs et les personnes à mobilité réduite, ainsi que pour les membres de la famille des personnes prêtant serment devant le Grand Conseil, une demande préalable est à formuler auprès de M. Lionel Rudaz 24h à l'avance : [lionel.rudaz@etat.ge.ch](mailto:lionel.rudaz@etat.ge.ch), tél. 022 327 97 03.

